**Lettre de mission**

**Référent des cordées de la réussite**

**en EPLE**

De Mme/M. [*Nom et titre du Chef d’établissement]*

*[Nom et Adresse de l’établissement]*

à

Mme/M. [nom prénom *du référent cordée et nom del’ établissement ]*

**Objet : Lettre de mission de référent Cordée de la Réussite » en établissement**

Référence : circulaire interministérielle du 21 juillet 2020 publiée au BO n°32 du 27 Août 2020.

Votre chef d’établissement vous a confié la mission de référent en établissement pour le dispositif des cordées de la réussite pour l’année scolaire 20..-20…

Vous l’exercez sous son autorité, en lien avec la référente académique des cordées de la réussite, Madame Dorothée GABANOU.

Vous serez amené(e) prioritairement à :

* **Co-construire et co-animer** le ou les projets avec les établissements partenaires.
  + Identifier les besoins des élèves,
  + Participer à la rédaction du ou des projets de cordée portés par les têtes de cordées, et veiller à leur complémentarité
  + Veiller à la cohérence et l’articulation avec le projet d’établissement,
  + Participer aux réunions de coordination avec le(s) référent(s) Tête de cordée de votre/vos cordée(s),
  + Participer à l’organisation des interventions des différents partenaires, des sorties culturelles, des visites en entreprises, des visites des établissements de l’enseignement supérieur,
* **Mettre en œuvre les actions** :
  + Participer aux actions de valorisation du dispositif et de présentation du dispositif auprès de la communauté éducative,
  + Participer à l’identification des élèves qui pourraient tirer bénéfice du dispositif des cordées,
  + Rencontrer les familles
  + Participer au suivi du parcours de l’élève en lien avec les autres membres de la communauté éducative (Équipe de direction, PP, PSY-EN, CPE, ...),
  + Veiller à la continuité des actions engagées, tout spécialement lors des transitions, qu’elles soient liées à un déménagement, à un passage du collège au lycée ou à tout autre raison,
  + Superviser les tutorats mis en place,
* **Assurer le suivi de la ou des cordées**.
  + Veiller avec le chef d’établissement à ce que chaque élève bénéficiaire de la cordée **soit identifié dans la base SIECLE** afin de garantir la valorisation de son engagement dans son parcours
  + Rendre compte régulièrement à l’équipe de direction et être force de proposition,
  + Contribuer avec le chef d’établissement à la **production du bilan annuel** en transmettant des données qualitatives et quantitatives et les indicateurs nécessaires et répondre avec le chef d’établissement aux enquêtes académiques et ministérielles,
  + Assurer avec l’équipe de direction, le **suivi budgétaire des financements** accordés
  + S’assurer de la traçabilité des actions et de l’archivage des pièces justificatives (fiches de présence, factures…)
  + Participer aux réunions de travail organisées par les référents académiques,
  + Participer aux journées nationales des cordées (3ème semaine de janvier).

Cette mission est associée à la perception d’une indemnité pour mission particulière de niveau standard dont la ventilation entre les référents académiques de l’établissement est du ressort du chef d’établissement.

Le Le

A A

Signature du chef d’établissement Signature du référent Cordée de la Réussite

en établissement